



Retourner Les Soumissions à:

Ressources naturelles Canada
Réception des soumissions/Ressources naturelles
Canada
Voir la présente pour les instructions sur la
présentation d'une soumission

Demande de proposition (DDP)

*Proposition à: Ressources Naturelles Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la
présente et aux annexes a-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur
toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).*

Commentaires

Bureau de distribution
Direction de la gestion des finances et de
l'approvisionnement
Ressources naturelles Canada
1 Challenger Drive
Dartmouth, Nova Scotia

Title – Sujet Exigences en matière d'EAVE pour les véhicules légers et les véhicules mi-lourds au Canada – Analyse régionale approfondie	
Solicitation No. – No de l'invitation NRCan- 5000072313	Date 18 janvier 2023
Requisition Reference No. - N° de la demande 174295	
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 02:00 PM (Heure normale de l'Est) on – le 16 février 2023	
Address Enquiries to: - Adresse toutes questions à: Julia.pace@nrcan-rncan.gc.ca	
Telephone No. – No de telephone 902-719-4856	
Destination – of Goods and Services: Destination – des biens et services: Ressources naturelles Canada 555 Booth Street Ottawa, Ontario K1A 0G1	
Security – Sécurité Cette demande ne comporte pas d'exigence de sécurité.	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur Telephone No.: - No. de téléphone: Email address - Adresse courriel:	
Name and Title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature _____	Date _____



TABLE DES MATIÈRES

- PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX..... 5**
 - 1.1 INTRODUCTION 5
 - 1.2 SOMMAIRE 5
 - 1.3 COMPTE RENDU 6
- PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES..... 7**
 - 2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES 7
 - 2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS..... 7
 - 2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION 8
 - 2.4 LOIS APPLICABLES..... 8
 - 2.5 AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU BESOIN PENDANT LA DEMANDE DE SOUMISSIONS 9
 - 2.6 FONDEMENT DU TITRE DU CANADA SUR LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE 9
- PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS..... 10**
 - 3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS..... 10
- PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION..... 12**
 - 4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION..... 12
 - 4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION 12
- PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 14**
 - 5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION 14
 - 5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES . 14
- PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET AUTRE EXIGENCES..... 20**
 - 6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ 20
- PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT 21**
 - 7.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX 21
 - 7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES..... 21
 - 7.2.1 CONDITIONS GÉNÉRALES..... 21
 - 7.3 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS 21
 - 7.4 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ 22
 - 7.5 DURÉE DU CONTRAT 22
 - 7.6 ENTENTES SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES GLOBALES (ERTG)..... 22
 - 7.7 RESPONSABLES 22
 - 7.8 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES 23
 - 7.9 PAIEMENT 23
 - 7.10 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION 24
 - 7.11 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES..... 24
 - 7.12 LOIS APPLICABLES..... 25
 - 7.13 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS 25
 - 7.14 RESSORTISSANTS ÉTRANGERS (ENTREPRENEUR CANADIEN **OU** ENTREPRENEUR ÉTRANGER)..... 25
 - 7.15 ASSURANCES 25



7.16 ADMINISTRATION DU CONTRAT	25
ANNEXE A - ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	26
ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT.....	32
PIÈCE JOINTE 1 - CRITÈRES D'ÉVALUATION.....	33
1.2 ÉVALUATION DES CRITÈRES COTÉS	36
PIÈCE JOINTE 2 - FORMULAIRE DE PROPOSITION FINANCIÈRE.....	44
1. PRIX FERME - PAIEMENTS D'ÉTAPE	44



Les articles contenus dans ce document sont obligatoires dans leur intégralité, sauf indication contraire.
L'acceptation de ces articles, dans leur intégralité, tels qu'ils figurent dans ce document, est une exigence obligatoire de la présente DDP.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission contenant des déclarations laissant entendre que leur offre est conditionnelle à la modification de ces clauses ou contenant des conditions qui visent à remplacer ces clauses ou y déroger seront considérées comme non recevables.

Les soumissionnaires qui ont des préoccupations concernant les dispositions du présent modèle d'invitation à soumissionner (y compris les clauses du contrat subséquent) devraient les faire connaître conformément aux directives de la clause Demande de renseignements de cette DDP.



PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1** **Renseignements généraux** : renferme une description générale du besoin;
- Partie 2** **Instructions à l'intention des soumissionnaires** : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;
- Partie 3** **Instructions pour la préparation des soumissions** : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;
- Partie 4** **Procédures d'évaluation et méthode de sélection** : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5** **Attestations et renseignements supplémentaires**: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
- Partie 6** **Exigences relatives à la sécurité et autres exigences** : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre; et
- Partie 7** **Clauses du contrat subséquent**: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux et la Base de paiement.

Les pièces jointes comprennent les critères d'évaluation et le formulaire de proposition financière.

1.2 Sommaire

En vertu de cette DDP, Ressources naturelles Canada (RNCan) sollicite des propositions de soumissionnaires pour s'appuyer sur les études précédentes et en élargir la portée en approfondissant les différences et les besoins régionaux, provinciaux/territoriaux (PT) et municipaux en ce qui concerne la quantité et le type d'infrastructure de recharge au fil du temps, ainsi qu'en évaluant l'état de préparation du réseau et les investissements nécessaires pour préparer le réseau à accepter une nouvelle infrastructure de recharge.

Le contrat qui en résultera sera de la date d'attribution au 15 décembre 2023.

- 1.2.1** Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires



doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

1.3 **Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu se fera par écrit, par courriel.



PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#), (2022-03-29) Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante avec les modifications mentionnées ci-dessous.

- **Dans tout le texte (sauf article 1 et 3) : Supprimer** “ Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ” et **insérer** “ Ressources Naturelles Canada ”. **Supprimer** “TPSGC” et **insérer** “RNCan”.
- **À l'article 2 : Supprimer** “ Les fournisseurs doivent détenir ” et **insérer** « Il est suggéré aux fournisseurs de détenir ».
- **Au paragraphe 1 de l'article 8 : Supprimer entièrement**
- **Au paragraphe 2 de l'article 8 :**
Supprimer : L'unique adresse courriel au moyen du service Connexion postal pour transmettre les soumissions en réponse à la demande de soumissions est : [tps-gc-pwgsc.gc.ca](mailto:tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tps-gc-pwgsc.gc.ca), ou le cas échéant, l'adresse courriel indiquée dans la demande de soumissions. L'unique adresse courriel au moyen du service Connexion postal pour transmettre les soumissions pour répondre aux demandes de soumissions émises par les bureaux régionaux de TPSGC est indiquée dans la demande de soumissions.
Insérer : L'unique adresse courriel au moyen du service Connexion postal pour transmettre les soumissions pour répondre aux demandes de soumissions émises par RNCan est : procurement-provisionnement@NRCan-RNCan.gc.ca
- **Section 2b de section 8 :**
Supprimer : six jours ouvrables
Insérer : cinq jours ouvrables
- Paragraphe 2 de l'article 20 : Sans objet.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissionnaires doivent soumettre toute proposition par courrier électronique. Le système de courrier électronique a une limite de 1 Go par message reçu et une limite de 20 Go par conversation. RNCan encourage les soumissionnaires à soumettre toute soumission avant l'heure de clôture.

Les soumissions doivent être présentées au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions.

Seules les soumissions transmises à l'aide du service Connexion postal seront acceptées.



Au moins cinq (5) jours avant la date de clôture, il est nécessaire pour le soumissionnaire d'envoyer un courriel demandant d'ouvrir une conversation Connexion postel à l'adresse suivante:

procurement-approvisionnement@NRCan-RNCan.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003 \(paragraphe 2 de l'article 8\)](#), ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

IMPORTANT

Inscrire l'information suivante en objet:

NRCan – 5000072313 les véhicules légers et les véhicules mi-lourds au Canada

RNCan n'assume aucune responsabilité pour des propositions envoyées à toute autre adresse.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la proposition est soumise correctement par le service Connexion postel. Le défaut de se conformer aux instructions qui précèdent peut faire en sorte que RNCan soit incapable de confirmer la date de réception ou d'examiner la soumission avant l'attribution du contrat. RNCan se réserve donc le droit de rejeter toute proposition non conforme aux présentes instructions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par courriel, par courrier ou par télécopieur à l'intention de RNCan ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables



Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard cinq (5) jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.6 Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle

Ressources Naturelles Canada a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au Canada, pour les motifs suivants, tel que défini dans la *Politique sur les droits de propriété intellectuelle issus de marchés conclus avec l'État* :

Lorsque la propriété intellectuelle originale ne peut appartenir à l'entrepreneur en vertu d'une loi, d'un règlement, ou d'une obligation antérieure contractée par la Couronne envers un ou des tiers.

à obtenir des connaissances et des renseignements qui seront diffusés au public.



PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le soumissionnaire doit envoyer sa soumission par voie électronique conformément à l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 copie électronique)

Section II: Soumission financière (1 copie électronique) dans un fichier/document distinct.

Section III: Attestations (1 copie électronique)

Section IV: Renseignements supplémentaires (1 copie électronique)

Les prix devraient figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne devrait être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser un format de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de proposition

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la Pièce Jointe 2. Formulaire de Proposition Financière. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.



Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Section IV : Renseignements supplémentaires

Dans la section IV de leur offre, les soumissionnaires devraient fournir:

1. la 1^{ère} page de la présente DDP signée avec leur nom légal;
2. le nom de la personne à contacter (indiquez également l'adresse postale, les numéros de téléphone et l'adresse électronique de cette personne) autorisée par le soumissionnaire à communiquer avec le Canada au sujet de leur soumission, ainsi que de tout contrat pouvant en découler.



PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Les critères d'évaluation obligatoires et les critères techniques cotés sont inclus dans la Pièce Jointe 1 – Critères d'évaluation.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
 - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
 - c. obtenir le nombre minimal de 55 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés. L'échelle de cotation compte 95 points.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 70% sera accordée au mérite technique et une proportion de 30% sera accordée au prix.
4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 70%.
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 30%.
6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.



Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 70/30 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.] Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

Méthode de sélection				
Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (70%) et du prix (30%)				
		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale		115/135	89/135	92/135
Prix évalué de la soumission		55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$
Calculs	Note pour le mérite technique	$115/135 \times 70 = 59,63$	$89/135 \times 70 = 46,15$	$92/135 \times 70 = 47,70$
	Note pour le prix	$45/55 \times 30 = 24,55$	$45/50 \times 30 = 27$	$45/45 \times 30 = 30$
Note combinée		84,18	73,15	77,70
Évaluation globale		1er	3e	2e



PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

- Les fournisseurs constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir une liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;



- Les fournisseurs soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires.
- Les fournisseurs soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms

Nom du soumissionnaire: _____

OU

Nom de chacun des membres de la coentreprise:

Membre 1: _____

Membre 2: _____

Membre 3: _____

Membre 4: _____

Identification des administrateurs/propriétaires :

NOM	PRÉNOM	TITRE

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

[\(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Statut et disponibilité du personnel



Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un employé du soumissionnaire, le soumissionnaire atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

5.2.4 Études et expérience

Le soumissionnaire atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculums vitae et les documents à l'appui présentés avec sa soumission, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, le soumissionnaire garantit que chaque individu qu'il a proposé est en mesure d'exécuter les travaux prévus dans le contrat éventuel.

5.2.5 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause,

« **ancien fonctionnaire** » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;



- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« **période du paiement forfaitaire** » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« **pension** » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui () Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire; _____
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite. _____

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, figure dans les rapports de divulgation proactive, sur les sites Web des ministères, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) et aux [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui () Non ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :



-
- a. le nom de l'ancien fonctionnaire; _____
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire; _____
- c. la date de la cessation d'emploi; _____
- d. le montant du paiement forfaitaire; _____
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire; _____
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant :
- la date du début _____
 - La date d'achèvement _____
 - le nombre de semaines _____
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Honoraires Professionnels

Montant

5.2.6 Désignation autochtone

Qui est admissible?

- a. Une entreprise autochtone, qui peut être
- i. une bande selon la définition de la Loi sur les Indiens,
 - ii. une entreprise individuelle,
 - iii. une société à responsabilité limitée,
 - iv. une coopérative,
 - v. un partenariat,
 - vi. une organisation sans but lucratif,

dont la propriété et le contrôle sont au moins à 51 p. 100 assurés par des Autochtones,

OU

- b. Une coentreprise comprenant deux ou plusieurs entreprises autochtones ou une entreprise autochtone et une entreprise non autochtone, pourvu que la ou les entreprises autochtones détiennent au moins 51 p. 100 des intérêts et du contrôle de la coentreprise.



Si l'entreprise autochtone a au moins six employés à plein temps à la date de la soumission, au moins 33 p. 100 d'entre eux doivent être des Autochtones, et cette proportion doit être maintenue pendant toute la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit certifier dans sa soumission qu'il agit au nom d'une entreprise autochtone ou d'une coentreprise constituée selon les critères définis ci-dessus.

- Notre entreprise n'est pas une entreprise autochtone, comme indiqué ci-dessus
- Notre entreprise est une entreprise autochtone, comme indiqué ci-dessus.

Signature

Date



PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET AUTRE EXIGENCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Cette demande ne comporte pas d'exigence de sécurité.



PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A et à la soumission technique de l'entrepreneur en date du _____. *(sera complété à l'octroi du contrat).*

7.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.2.1 Conditions Générales

[2035 \(2022-12-01\)](#), Conditions générales - besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

- Le cas échéant, remplacer les références à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) par Ressources naturelles Canada (RNCan)

7.2.2 Conditions générales supplémentaires

Les clauses suivantes s'appliquent au présent contrat et en font partie intégrante :

[4007 \(2010-08-16\)](#) - Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux

7.3 Règlement des différends

Médiation

Si un différend découlant du présent contrat ne peut se régler à l'amiable par voie de négociation, les parties conviennent de bonne foi de soumettre le différend à une médiation administrée par l'Institut d'Arbitrage et de Médiation du Canada. Les parties accusent réception des règles de l'Institut. Le coût de la médiation sera assumé à parts égales par les parties.

Arbitrage

Si les parties n'arrivent pas à régler le différend par voie de médiation dans un délai de soixante (60) jours, les parties conviennent de porter le différend en arbitrage conformément à la *Loi sur l'arbitrage commercial* (fédérale). La partie demandant l'arbitrage doit le faire par avis écrit à toutes les autres parties. Le coût de l'arbitrage et les honoraires de l'arbitre seront assumés à parts égales par les parties. L'arbitrage aura lieu dans la ville où



l'entrepreneur exploite son entreprise, en présence d'un arbitre unique choisi par les parties. Si les parties n'arrivent pas à s'entendre sur le choix d'un arbitre dans les trente (30) jours suivant l'avis écrit de porter le différend en arbitrage, chaque partie désignera un représentant qui choisira l'arbitre.

Les parties peuvent établir la procédure à suivre par l'arbitre, ou laisser ce choix à l'arbitre. L'arbitre rendra une décision écrite dans les trente (30) jours après l'audition des parties. La décision peut être enregistrée auprès de tout tribunal compétent, et appliquée à titre de décision de ce tribunal.

Signification de « différend »

Les parties conviennent que le mot « différend » dans la présente clause désigne un différend sur une question de fait ou de droit, autre qu'un différend sur une question de droit public.

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* veillera à proposer aux parties concernées un processus de règlement de leur différend, sur demande ou consentement des parties à participer à un tel processus de règlement extrajudiciaire en vue de résoudre un différend entre elles au sujet de l'interprétation ou de l'application d'une modalité du présent contrat, et obtiendra leur consentement à en assumer les coûts. Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa.opo@boa-opo.gc.ca.

7.4 Exigences relatives à la sécurité

7.4.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7.5 Durée du contrat

7.5.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 15 décembre 2023 inclusivement.

7.6 Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)

Le contrat n'est pas assujéti aux ententes sur les revendications territoriales globales.

7.7 Responsables

7.7.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom : Julia Pace
Titre : Spécialiste en approvisionnement
Organisation : Ressources naturelles Canada
Adresse : 1 Challenger Drive, Dartmouth, Nouvelle-Écosse
Téléphone : 902-719-4856
Courriel : julia.pace@nrca-rncan.gc.ca



L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

7.7.2 Chargé de projet (sera identifié à l'octroi du contrat)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom :

Titre :

Organisation : Ressources naturelles Canada

Adresse :

Téléphone :

Courriel

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

7.7.3 Représentant de l'entrepreneur (sera identifié à l'octroi du contrat)

Nom :

Titre :

Organisation :

Adresse :

Téléphone :

Courriel

7.8 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de [la Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.9 Paiement

7.9.1 Base de paiement – Prix ferme



À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme dans l'annexe B selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.9.2 Méthode de paiement

Paielements d'étape

Le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au calendrier des étapes détaillé dans le contrat et les dispositions de paiement du contrat si :

- a) une demande de paiement exacte et complète et tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
- b) tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tout bien livrable exigé ont été complétés et acceptés par le Canada.

7.10 Instructions relatives à la facturation

Les factures doivent être présentées comme suit :

Courriel:

invoiceimaging-servicedimageriedesfactures@nrcan-rncan.gc.ca

Note: Veuillez joindre un fichier .pdf. Aucun autre format ne sera accepté.

Les factures et tous les documents relatifs à ce contrat doivent être présentés sur le modèle de facture de l'entrepreneur et porter le Numéro de contrat : _____

Instructions de facturation pour les fournisseurs : <http://www.nrcan.gc.ca/approvisionnement/3486>

7.11 Attestations et renseignements supplémentaires

7.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de



l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

7.12 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7.13 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires [4007](#) - Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux (2010-08-16);
- c) les conditions générales [2035](#) (2022-12-01), Conditions générales - besoins plus complexes de services;
- d) l'Annexe A, Énoncé des travaux;
- e) l'Annexe B, Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur datée du _____.

7.14 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien **OU** entrepreneur étranger)

Clause du *Guide des CCUA* [A2000C](#) (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

OU

Clause du *Guide des CCUA* [A2001C](#) (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

7.15 Assurances

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

7.16 Administration du contrat

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* examinera une plainte déposée par le fournisseur concernant l'administration du contrat si les exigences du paragraphe 22.2(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* et les articles 15 et 16 du *Règlement concernant l'ombudsman de l'approvisionnement* ont été respectées, et si l'interprétation et l'application des modalités ainsi que de la portée du contrat ne sont pas contestées. Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa.opo@boa-opo.gc.ca.



ANNEXE A - ÉNONCÉ DES TRAVAUX

EDT 1 TITRE

Exigences en matière d'EAVE pour les véhicules légers et les véhicules mi-lourds au Canada – Analyse régionale approfondie

EDT 2 CONTEXTE

Au sein de Ressources naturelles Canada (RNCan), la Direction des carburants propres (DCP) fait la promotion de la conservation de l'énergie et de l'utilisation de carburants à faible teneur en carbone et a pour mandat d'entreprendre des initiatives visant à réduire la consommation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre (GES) au Canada, en appui à l'objectif du Canada de carboneutralité d'ici 2050 et à l'objectif stratégique 2 de RNCan : Responsabilité et activité environnementales 2 : Énergie propre.

La Division de la diversification des carburants (DDC) de la DCP a pour mission d'informer les Canadiens et les exploitants de parcs de véhicules de la disponibilité de carburants à faible teneur en carbone au Canada. Ces informations permettent aux décideurs de faire des choix d'achat écoénergétiques. La DCP exécute également plusieurs programmes visant à accélérer l'adoption de véhicules à émission zéro (VEZ) par le biais de l'infrastructure, de la sensibilisation, du renforcement des capacités, de la carte de localisation des bornes de recharge pour véhicules électriques, etc.

En 2019, Dunsky Energy + Climate Advisors a soutenu les initiatives de RNCan en matière d'infrastructure de VE en évaluant les besoins nationaux en infrastructure de recharge publique afin d'atteindre les objectifs fédéraux (désormais obsolètes) d'adoption des VEZ, soit 100 % des ventes d'ici 2040. Le gouvernement du Canada a annoncé des objectifs de vente obligatoires et agressifs de VEZ léger de 100 % d'ici 2035, accélérant ainsi son objectif précédent de 5 ans, ainsi qu'un objectif de vente de VMH de 100 % d'ici 2040, avec un objectif intermédiaire de 35 % d'ici 2030. Compte tenu de cette nouvelle ambition, il est impératif que le déploiement des chargeurs suive le rythme de la demande attendue pour les VEZ. Le déploiement de nouveaux chargeurs génère également une nouvelle demande pour les VEZ, car il apaise les inquiétudes des consommateurs conduisant des véhicules à combustion interne, de sorte que le prochain achat pourra être un VEZ. Dunsky Energy + Climate Advisors a entrepris une nouvelle étude en 2021-2022 qui a mis à jour l'étude originale et pris en compte les nouveaux objectifs de VEZ¹.

L'étude a permis d'obtenir une estimation solide du ratio véhicules/chargeurs et des besoins totaux en matière de recharge jusqu'en 2050. Toutefois, les exigences en matière de ratio et d'équipement d'alimentation de véhicules électriques (EAVE) présentées dans l'étude avaient une portée nationale et ne fournissaient pas de ventilation ni d'analyse régionale ou sous-régionale.

L'étude [Dunsky de 2022](#) a recensé des variables telles que la densité de population, la géographie, l'urbanisation, etc., comme étant des facteurs significatifs dans la modélisation qui entraînent des variations régionales en ce qui concerne les exigences d'EAVE.

¹ Les objectifs intermédiaires définitifs (au moins 20 % d'ici 2026) n'étaient pas achevés au moment de l'analyse.



Afin de brosseur un tableau plus détaillé des besoins en EAVE à travers le Canada, RNCAN souhaite commander une étude et un travail de modélisation qui tiennent compte de ces différences régionales, des zones urbaines aux banlieues et des zones rurales aux régions éloignées.

EDT 3 OBJECTIFS

L'objectif général de cet énoncé des travaux (EDT) est de s'appuyer sur les études précédentes et d'en élargir la portée en approfondissant les différences et les besoins régionaux, provinciaux/territoriaux (PT) et municipaux en ce qui concerne la quantité et le type d'infrastructure de recharge au fil du temps, ainsi qu'en évaluant l'état de préparation du réseau et les investissements nécessaires pour préparer le réseau à accepter une nouvelle infrastructure de recharge.

Les objectifs sont les suivants :

1. Recueillir des informations, résumer et mettre en évidence les recherches existantes (lorsqu'elles sont disponibles) sur les besoins en EAVE (immeubles publics et résidentiels à logements multiples, IRLM) à l'échelle des provinces et territoires et (lorsqu'elles sont disponibles) des municipalités.
2. Recueillir des informations, résumer et mettre en évidence les objectifs de déploiement des EAVE publics et des IRLM à l'échelle des provinces et des territoires et (le cas échéant) des municipalités au Canada.
3. Inclure les entreprises de distribution locales ou les perspectives des services publics comme des considérations importantes dans l'évaluation des besoins, étant donné que la logistique dépend de la capacité des systèmes de distribution à fournir de l'électricité à travers leurs lignes d'alimentation.
4. Recueillir de l'information, résumer et mettre en évidence les engagements pris par l'industrie (c.-à-d. les fournisseurs de réseaux de recharge, les constructeurs automobiles, etc.) pour déployer les EAVE au Canada.
5. Lorsqu'il existe des lacunes ou que les méthodologies de recherche sont jugées sous-optimales, l'étude doit déterminer les besoins en EAVE pour cette région en appliquant une méthodologie qui peut fournir un ou plusieurs ratios ou mesures qui traduisent les besoins en EAVE prévus pour ces compétences. Cela devrait inclure un ratio VE-chargeur, les besoins totaux en EAVE dans le temps, et toute autre mesure qui pourrait être appropriée (c'est-à-dire kWh par VEB, chargeurs par habitant, ou chargeurs par kWh de matériel roulant). En tenant compte des différents objectifs de charge des VE dans le monde (10-1 [Europe] et 7-1 [Californie]), fournir une justification pour le ratio de charge optimal proposé. L'analyse de l'infrastructure de recharge devrait idéalement aborder les groupes de service (LDV, MDV et HDV) séparément, p. ex., élaborer des ratios EV-chargeur distincts pour chaque groupe.
6. L'étude doit également permettre d'estimer les éléments suivants :
 - I. le déploiement annuel d'EAVE nécessaire pour atteindre les objectifs de vente de VEZ du gouvernement;
 - II. les coûts totaux du déploiement des EAVE (publics et IRLM), y compris le matériel, l'installation, les mises à niveau électriques locales;



- III. les mises à niveau du réseau de transmission, du système de distribution et de l'infrastructure nécessaires pour soutenir le déploiement des EAVE;
- IV. les coûts de transmission au réseau et de mise à niveau des infrastructures pour soutenir le déploiement des EAVE.

Remarque : L'infrastructure du réseau doit inclure l'infrastructure de communication, les câbles, les capteurs et autres composants, depuis les EAVE jusqu'à la salle de contrôle. Dans la mesure du possible, ces derniers devraient inclure les logiciels, la gestion du changement et d'autres investissements proportionnels nécessaires pour débloquer les capacités des opérateurs de systèmes. La catégorisation des VCSM devrait porter sur des questions précises, comme les lots de recharge de nuit dans les villes pour les VEHD qui ne peuvent pas être rechargés à leur base d'attache, ainsi que la répartition « le long de l'autoroute » et « dans les villes » pour les véhicules lourds.

7. Effectuer la modélisation en prenant en compte les contraintes actuelles et prévisibles liées à la chaîne d'approvisionnement et aux incertitudes technologiques, et en fournissant des plages de valeurs au moyen de scénarios faibles, moyens et élevés. Remarque : Les effets possibles d'événements imprévisibles tels que le manque de ressources compétentes, le changement de priorité dû à la pandémie de COVID-19, les événements climatiques extrêmes qui peuvent entraîner des retards dans le déploiement
8. Mener des entrevues qualitatives avec des organisations d'intervenants clés, comme l'industrie, les services publics et les organismes de recherche des principales compétences sur des sujets liés aux meilleures pratiques d'évaluation des besoins en infrastructure, en particulier dans les compétences avancées où leur part de marché des VE avancée peut aider à évaluer l'adéquation de l'infrastructure de recharge pour répondre aux besoins de la population détenant des VE ainsi qu'à ceux des intervenants de l'industrie canadienne. La perspective quantitative des entreprises de services publics est essentielle pour comprendre les possibilités et les contraintes à l'échelle locale.
9. Élaborer et présenter à RNCan et à d'autres parties intéressées (que RNCan peut désigner) une ébauche proposée et un rapport final sur les résultats de la recherche et de l'analyse pour obtenir la validation, les commentaires et la rétroaction du chargé de projet et des parties intéressées.
10. Rédiger et présenter à RNCan et aux autres parties intéressées un rapport final sur les résultats de la recherche et de l'analyse, y compris :
 - a. un résumé des conclusions;
 - b. un aperçu des objectifs d'infrastructure propres à chaque région;
 - c. une description de la méthodologie;
 - d. une analyse du nombre et des types d'infrastructures de recharge qui seraient nécessaires dans chaque région selon [les nouveaux objectifs de vente de VEZ](#) du fédéral ainsi que de l'état de préparation du réseau.

EDT 4 DÉFINITION DE L'EXIGENCE

EDT 4.1 Tâches, livrables, jalons et annexe



La portée des travaux comprend les tâches suivantes :

Tâches et activités	Livrables	Échéancier
1. Coup d'envoi du projet <ul style="list-style-type: none">• Réunion de lancement pour établir la priorité des objectifs et les priorités de RNCan• Examiner la méthodologie et les questions de recherche• Examiner les échéances et les jalons	Procès-verbal de la réunion (MS Word ou PDF)	Une semaine après la signature du contrat par la Couronne
2. Recherche et établissement des faits/collecte de données	Livre blanc sur la méthodologie de recherche et les sources de données. (MS Word ou PDF).	À terminer d'ici le 27 mars 2023
3. Entrevues avec les parties prenantes <p>Cela devrait inclure des entretiens avec les gouvernements, les fabricants de chargeurs, les exploitants de réseau, les groupes de propriétaires de VE, les services publics, les organismes de recherche et divers représentants des provinces, des territoires et des municipalités qui donneront un aperçu de leurs besoins en infrastructure.</p>	Liste des questions d'entretien et des personnes interrogées (MS Word ou PDF).	À terminer d'ici le 27 mars 2023
4. Modélisation des besoins en EAVE et en infrastructure de réseau – Tâches 1 à 8 <p>Il s'agit notamment des prévisions relatives aux EAVE par an jusqu'en 2040, du nombre de chargeurs, des types (niveau 2 et BRCC), de l'emplacement (public/professionnel, IRLM), du nombre par province et territoire et du ratio VE/chargeur. Le travail doit également comprendre l'évaluation et les prévisions relatives à l'infrastructure du réseau (transmission, distribution et mise à niveau). Remarque : Au-delà de 2030, les recommandations doivent être faites avec une grande attention, car la technologie des</p>	Tableaux de résultats dans MS Excel avec tous les graphiques développés. Résultats à intégrer dans le rapport	À terminer d'ici le 30 septembre 2023



Tâches et activités	Livrables	Échéancier
batteries et des infrastructures évolue rapidement et aura certainement une incidence sur les éléments de prévision ci-dessus. Les prévisions doivent inclure au moins deux scénarios dont un qui suivre l'évolution de l'adoption des VEZ selon les objectifs fédéraux de vente de ces véhicules, tels qu'exprimés dans le Plan de réduction des émissions du Canada pour 2030 produit par le gouvernement fédéral en 2022.		
5. Exigences en matière de rapport 1 Un rapport résumera les résultats et comprendra une vue d'ensemble des besoins en infrastructure et des méthodologies utilisées.	Projet de rapport pour examen et commentaires du chargé de projet (MS Word ou PDF)	À terminer d'ici le 1er novembre 2023
6. Exigences en matière de rapport 2 Rapport final qui tient compte des changements et des modifications demandés par le chargé de projet.	Rapport final (MS Word ou PDF)	Échéance: 15 décembre 2023

EDT 4.2 Exigences en matière de rapport

L'entrepreneur doit fournir à RNCAN des courriels bimensuels de mise à jour de l'état d'avancement, en précisant où il en est par rapport aux jalons de son plan de projet, en indiquant tout retard ou tout nouvel obstacle qui empêcherait le respect de ceux-ci.

EDT 4.3 Méthode et source d'acceptation

Tous les livrables et les services rendus dans le cadre des contrats sont soumis à l'inspection du chargé de projet. Le chargé de projet a le droit de rejeter tout produit livrable qui n'est pas jugé satisfaisant.

EDT 5.0 AUTRES MODALITÉS DE L'EDT

EDT 5.1 Obligations de l'entrepreneur

- En plus des obligations décrites à la section 4 du présent énoncé des travaux, l'entrepreneur doit :
- soumettre tous les rapports écrits dans un format électronique compatible avec Microsoft Office;



- participer à des téléconférences, par exemple sur Zoom ou Microsoft Teams, au besoin, y compris celles demandées par RNCAN pendant la durée du contrat.

EDT 5.2 Obligations de RNCAN

- RNCAN assurera les services suivants :
- donner accès à un membre du personnel qui sera disponible pour coordonner les activités et/ou fournir toute autre assistance ou soutien;
- fournir au consultant des prévisions de ventes et de stocks de VEZ, le cas échéant;
- veiller à ce qu'un personnel suffisant soit disponible pour participer activement aux séances de consultation et autres pour atteindre les objectifs du contrat;
- coordonner les réunions;
- fournir des commentaires sur les produits livrables soumis dans les cinq (5) jours ouvrables;
- fournir une autre assistance ou un autre soutien selon les besoins, dans la mesure où il est possible de le faire.

EDT 5.3 Lieu et site de travail et point de livraison

Tous les travaux doivent être réalisés sur le lieu d'activité de l'entrepreneur. Les livrables doivent être fournis au chargé de projet sous forme électronique (courriel).

EDT 5.4 PROFIL LINGUISTIQUE

Les produits livrables seront fournis en anglais. Toute traduction qui pourrait être nécessaire sera fournie par RNCAN. Le rapport doit respecter les directives d'accessibilité définies par le gouvernement.



ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT



PIÈCE JOINTE 1 - CRITÈRES D'ÉVALUATION

Nous recommandons aux soumissionnaires d'aborder ces critères dans l'ordre suivant et de manière explicite dans leur proposition afin de permettre une évaluation approfondie. L'évaluation réalisée par RNCan reposera uniquement sur les renseignements figurant dans la proposition. RNCan peut confirmer les renseignements ou demander des précisions aux soumissionnaires.

Les soumissionnaires sont informés que la simple énumération des expériences sans données justificatives décrivant les responsabilités et fonctions et démontrant le respect des critères ne sera pas considérée comme une preuve suffisante dans le cadre de la présente évaluation.

Le soumissionnaire doit fournir des renseignements complets indiquant où, quand (mois et année) et comment (dans le cadre de quelles activités et responsabilités) les compétences et expériences mentionnées ont été acquises. La formation scolaire n'est pas considérée comme de l'expérience professionnelle. Pour tous les critères relatifs à l'expérience professionnelle, celle-ci doit être obtenue dans un environnement de travail réel et non dans un contexte éducatif. Les stages effectués dans le cadre d'un programme coopératif sont considérés comme une expérience professionnelle à condition qu'ils soient en lien avec les services requis.

Les soumissionnaires sont également informés qu'en cas de chevauchement de deux projets mentionnés, les mois d'expérience communs aux deux projets ne seront comptabilisés qu'une seule fois. Par exemple, si un premier projet s'étend de juillet 2001 à décembre 2001 et le second d'octobre 2001 à janvier 2002, un total de sept (7) mois sera comptabilisé pour les deux projets.

1. Critères techniques

1.1 Critères d'évaluation obligatoires

Les critères obligatoires ci-après seront évalués et recevront une simple cote « réussite » ou « échec ». Une proposition qui ne satisfait pas aux critères obligatoires sera jugée irrecevable.

Identifiant du critère	Critères obligatoires	Conforme (oui/non)	Notes (renvoi à la proposition)
EO 1	<p>Expérience d'évaluation de l'EAVE et du réseau</p> <p>Le soumissionnaire DOIT démontrer son expérience dans un minimum de trois (3) résumés de projets réalisés entre le 1^{er} décembre 2018 et la date de clôture de l'appel d'offres, en menant</p> <ul style="list-style-type: none"> l'analyse des besoins et des prévisions en matière d'infrastructures de recharge des véhicules électriques (EAVE) à l'échelle régionale; l'évaluation des besoins en matière de transmission, de distribution et de mise à niveau des infrastructures du réseau pour soutenir le déploiement des EAVE; 	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	



	<ul style="list-style-type: none">• l'estimation des coûts associés au déploiement des EAVE. <p>Pour chaque résumé de projet, le soumissionnaire doit inclure :</p> <ul style="list-style-type: none">• le titre du projet et le nom et la description du client;• une brève description du projet, y compris sa portée, ses objectifs et ses résultats;• la durée de chaque projet, y compris la date de début et de fin (p. ex., projet A : décembre 2018 à septembre 2019). <p>Le soumissionnaire doit décrire les trois projets en quatre pages, inclure des références avec une utilisation limitée d'images, de graphiques et de tableaux.</p>		
EO 2	<p><u>Expérience en tant que chef de projet/gestionnaire</u></p> <p>Le gestionnaire/chef de projet DOIT démontrer qu'il a acquis 24 mois d'expérience depuis le 1^{er} décembre 2018 et la présente date de clôture de l'appel d'offres. Le soumissionnaire DOIT démontrer les éléments suivants dans son curriculum vitæ :</p> <ul style="list-style-type: none">• Expérience en analyse des besoins et prévisions en matière d'infrastructures de recharge des véhicules électriques (EAVE) à l'échelle régionale;• Expérience en évaluation des besoins en matière de transmission, de distribution et d'amélioration de l'infrastructure du réseau;• <u>Autre expérience professionnelle pertinente</u>; ou une combinaison de ces éléments. <p>Les <u>projets et expériences de travail pertinents</u> comprennent ceux dont la portée et la complexité sont similaires aux enjeux soulevés dans le cadre des objectifs détaillés dans l'Énoncé des travaux.</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
EO 3	<p><u>CONNAISSANCES ET COMPRÉHENSION</u></p> <p>Le soumissionnaire DOIT démontrer ses connaissances en ce qui a trait aux sujets suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Les besoins en infrastructure de recharge des véhicules électriques, idéalement au Canada2. La modélisation et la prévision des besoins en EAVE pour soutenir l'objectif de vente et de stock de véhicules électriques (VE)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	



	<p>3. La modélisation et la prévision des effets sur le réseau de transmission et le système de distribution</p> <p>4. Le contexte de la tarification au Canada selon plusieurs dimensions telles que les politiques, les obstacles (techniques, économiques et culturels) et les possibilités</p> <p>Le soumissionnaire doit faire une description dans un maximum de quatre pages avec une utilisation limitée d'images, de graphiques et de tableaux.</p>		
EO 4	<p><u>TITRES DE COMPÉTENCES</u></p> <p>Le soumissionnaire DOIT fournir la preuve (certification) que les deux tiers des membres de l'équipe du projet proposé possèdent chacun un minimum d'un (1) diplôme de premier cycle d'une université reconnue dans l'un des domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mathématiques;• Économie;• Commerce;• Sciences;• Ingénierie. <p>Une copie du titre ou du diplôme doit être fournie dans la proposition du soumissionnaire.</p> <p>La liste des organismes reconnus se trouve sur le site Web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux, à l'adresse suivante : Accueil (cicdi.ca)</p>	<p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>	



1.2 Évaluation des critères cotés

RNCan utilisera les critères ci-après pour évaluer chaque proposition qui satisfait à tous les critères obligatoires.

Les propositions doivent obtenir le nombre total minimum de points requis dans la section des critères techniques cotés afin d’être jugées recevables; les propositions qui n’obtiennent pas le nombre minimum de points requis seront jugées non recevables.

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

Article	Exigence	Maximum de points	Points attribués	Conformité illustrée
EC 1	<p><u>EXPÉRIENCE DE RECHERCHE</u></p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un minimum de trois (3) études réalisées depuis le 1^{er} décembre 2018, relatives aux EAVE et à l’état de préparation du réseau, dans lesquelles il a évalué, énuméré ou examiné les aspects suivants :</p> <p>Aspects couverts par les études :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Besoins en EAVE (nombre et type d’EAVE pour le public/IRLM, emplacements d’alimentation) spécifiques à la région (urbaine, rurale, éloignée) pour soutenir l’objectif de vente/stock de VEZ; (0,5 point) 2. Tendances du marché local, évolution de la technologie de recharge et comportement (0,5 point) 3. Taux de déploiement des EAVE pour atteindre l’objectif/stock de VE en croissance (0,5 point) 4. Investissement et coût associé de l’infrastructure de recharge pour répondre aux besoins en EAVE et à l’objectif de vente de VEZ (0,5 point) 5. État de préparation du système de transmission (gestionnaire de réseau, transmetteurs, services publics, etc.) et du système de distribution (RED, BESS, V2G, etc.) et des autres infrastructures (capteurs, salle de contrôle, etc.) (0,5 point) 6. Prévion de la charge du réseau électrique due à la recharge des VE ainsi que de la mise à niveau nécessaire de l’infrastructure du réseau (transmission et distribution) (0,5 point) 7. Prévion des effets et du niveau de vulnérabilité du système de transmission et de distribution associés à la croissance de la recharge des VE (0,5 point) 8. Recommandation pour le déploiement stratégique des EAVE et la mise à niveau des infrastructures pour répondre 	30		



Article	Exigence	Maximum de points	Points attribués	Conformité illustrée																									
	<p>aux besoins basés sur les prévisions (0,5 point)</p> <table border="1" data-bbox="330 337 1701 987"> <thead> <tr> <th>Quantité de recherche</th> <th>Cote</th> <th>Pertinence de la recherche</th> <th>Cote</th> <th>Cote combinée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Le soumissionnaire a entrepris jusqu'à six (6) études relatives à divers aspects de la prévision des besoins régionaux en EAVE au cours des cinq (5) dernières années.</td> <td>6</td> <td>Pour chaque étude, attribuez 0,5 point pour chacun des huit aspects identifiés ici pour EC 1. Maximum de 4 points par projet</td> <td>24</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>Le soumissionnaire a entrepris cinq (5) études relatives à divers aspects de la prévision des besoins régionaux en EAVE au cours des cinq (5) dernières années.</td> <td>5</td> <td>Pour chaque étude, attribuez 0,5 point pour chacun des huit aspects identifiés ici pour EC 1. Maximum de 4 points par projet</td> <td>20</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>Le soumissionnaire a réalisé trois (3) à quatre (4) études relatives à divers aspects de la prévision des besoins régionaux en EAVE au cours des cinq (5) dernières années.</td> <td>4</td> <td>Pour chaque étude, attribuez 0,5 point pour chacun des huit aspects identifiés ici pour EC 1. Maximum de 4 points par projet</td> <td>16</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>Le soumissionnaire a réalisé un minimum de trois (3) études relatives à divers aspects de la prévision des besoins régionaux en EAVE au cours des cinq (5) dernières années.</td> <td>3</td> <td>Pour chaque étude, attribuez 0,5 point pour chacun des huit aspects identifiés ici pour EC 1. Maximum de 4 points par projet</td> <td>12</td> <td>15</td> </tr> </tbody> </table> <p>Remarque : Les mêmes projets peuvent être utilisés à partir de EO 1</p>	Quantité de recherche	Cote	Pertinence de la recherche	Cote	Cote combinée	Le soumissionnaire a entrepris jusqu'à six (6) études relatives à divers aspects de la prévision des besoins régionaux en EAVE au cours des cinq (5) dernières années.	6	Pour chaque étude, attribuez 0,5 point pour chacun des huit aspects identifiés ici pour EC 1. Maximum de 4 points par projet	24	30	Le soumissionnaire a entrepris cinq (5) études relatives à divers aspects de la prévision des besoins régionaux en EAVE au cours des cinq (5) dernières années.	5	Pour chaque étude, attribuez 0,5 point pour chacun des huit aspects identifiés ici pour EC 1. Maximum de 4 points par projet	20	25	Le soumissionnaire a réalisé trois (3) à quatre (4) études relatives à divers aspects de la prévision des besoins régionaux en EAVE au cours des cinq (5) dernières années.	4	Pour chaque étude, attribuez 0,5 point pour chacun des huit aspects identifiés ici pour EC 1. Maximum de 4 points par projet	16	20	Le soumissionnaire a réalisé un minimum de trois (3) études relatives à divers aspects de la prévision des besoins régionaux en EAVE au cours des cinq (5) dernières années.	3	Pour chaque étude, attribuez 0,5 point pour chacun des huit aspects identifiés ici pour EC 1. Maximum de 4 points par projet	12	15			
Quantité de recherche	Cote	Pertinence de la recherche	Cote	Cote combinée																									
Le soumissionnaire a entrepris jusqu'à six (6) études relatives à divers aspects de la prévision des besoins régionaux en EAVE au cours des cinq (5) dernières années.	6	Pour chaque étude, attribuez 0,5 point pour chacun des huit aspects identifiés ici pour EC 1. Maximum de 4 points par projet	24	30																									
Le soumissionnaire a entrepris cinq (5) études relatives à divers aspects de la prévision des besoins régionaux en EAVE au cours des cinq (5) dernières années.	5	Pour chaque étude, attribuez 0,5 point pour chacun des huit aspects identifiés ici pour EC 1. Maximum de 4 points par projet	20	25																									
Le soumissionnaire a réalisé trois (3) à quatre (4) études relatives à divers aspects de la prévision des besoins régionaux en EAVE au cours des cinq (5) dernières années.	4	Pour chaque étude, attribuez 0,5 point pour chacun des huit aspects identifiés ici pour EC 1. Maximum de 4 points par projet	16	20																									
Le soumissionnaire a réalisé un minimum de trois (3) études relatives à divers aspects de la prévision des besoins régionaux en EAVE au cours des cinq (5) dernières années.	3	Pour chaque étude, attribuez 0,5 point pour chacun des huit aspects identifiés ici pour EC 1. Maximum de 4 points par projet	12	15																									
EC 2	<p><u>APPROCHE DE PROJET ET MÉTHODOLOGIE</u></p> <p>La méthodologie proposée par le soumissionnaire doit tenir compte des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire doit démontrer, dans ses propres mots, qu'il comprend la portée des travaux et les objectifs. Le soumissionnaire doit démontrer comment la méthodologie proposée permettra d'atteindre les objectifs du projet et de déterminer les tâches nécessaires à l'obtention d'un produit final de haute qualité. 	20																											



Article	Exigence	Maximum de points	Points attribués	Conformité illustrée						
	<ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire doit démontrer sa connaissance de la prévision des besoins en EAVE au Canada. Le soumissionnaire doit démontrer sa connaissance de l'évaluation de l'état de préparation du réseau de transmission, du système de distribution et des mises à niveau des infrastructures. Le soumissionnaire doit démontrer sa capacité à fournir des objectifs de déploiement de chargeurs de VE, des objectifs de mise à niveau de l'infrastructure du réseau et des stratégies de déploiement à l'échelle régionale. Le soumissionnaire doit démontrer sa capacité à fournir des informations sur le marché à terme (une liste des technologies de recharge disponibles et prévues et des prix à terme). Le soumissionnaire doit déterminer les hypothèses, les incertitudes, les tendances et les considérations. <table border="1" data-bbox="303 769 1731 1256"> <thead> <tr> <th data-bbox="303 769 413 821">Points</th> <th data-bbox="413 769 1731 821">Condition</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="303 821 413 1057">20</td> <td data-bbox="413 821 1731 1057"> Exceptionnelle : <ul style="list-style-type: none"> la proposition fournit une méthodologie <u>complète et approfondie</u> qui répond à tous les objectifs de l'énoncé des travaux sous EDT 3.0; le texte de la proposition est clair, étayé par des détails concis, facile à comprendre et propose des idées très bien développées; le contenu de la proposition est pertinent et attrayant. </td> </tr> <tr> <td data-bbox="303 1057 413 1256">16</td> <td data-bbox="413 1057 1731 1256"> Élevée : <ul style="list-style-type: none"> la proposition fournit une méthodologie <u>complète et approfondie</u> qui répond à tous les objectifs de l'énoncé des travaux sous EDT 3.0; le texte de la proposition est clair, facile à comprendre et propose des idées bien développées; le contenu de la proposition est pertinent. </td> </tr> </tbody> </table>	Points	Condition	20	Exceptionnelle : <ul style="list-style-type: none"> la proposition fournit une méthodologie <u>complète et approfondie</u> qui répond à tous les objectifs de l'énoncé des travaux sous EDT 3.0; le texte de la proposition est clair, étayé par des détails concis, facile à comprendre et propose des idées très bien développées; le contenu de la proposition est pertinent et attrayant. 	16	Élevée : <ul style="list-style-type: none"> la proposition fournit une méthodologie <u>complète et approfondie</u> qui répond à tous les objectifs de l'énoncé des travaux sous EDT 3.0; le texte de la proposition est clair, facile à comprendre et propose des idées bien développées; le contenu de la proposition est pertinent. 			
Points	Condition									
20	Exceptionnelle : <ul style="list-style-type: none"> la proposition fournit une méthodologie <u>complète et approfondie</u> qui répond à tous les objectifs de l'énoncé des travaux sous EDT 3.0; le texte de la proposition est clair, étayé par des détails concis, facile à comprendre et propose des idées très bien développées; le contenu de la proposition est pertinent et attrayant. 									
16	Élevée : <ul style="list-style-type: none"> la proposition fournit une méthodologie <u>complète et approfondie</u> qui répond à tous les objectifs de l'énoncé des travaux sous EDT 3.0; le texte de la proposition est clair, facile à comprendre et propose des idées bien développées; le contenu de la proposition est pertinent. 									



Article	Exigence	Maximum de points	Points attribués	Conformité illustrée								
	<table border="1"> <tr> <td>15 12</td> <td> Modérée : <ul style="list-style-type: none"> la proposition fournit une <u>bonne</u> méthodologie pour répondre aux objectifs de l'énoncé des travaux sous EDT 3.0; la proposition permettra de réaliser de manière réaliste les objectifs du projet avec une qualité acceptable et des ajustements mineurs; la proposition est généralement claire et comprise; la proposition présente une seule ou peu de lacunes majeures et exprime des idées bien développées. </td> </tr> <tr> <td>10 8</td> <td> Limitée : <ul style="list-style-type: none"> la proposition fournit une méthodologie <u>satisfaisante</u> pour répondre aux objectifs de l'énoncé des travaux sous EDT 3.0; la proposition nécessite des ajustements mineurs pour atteindre de manière réaliste les objectifs du projet avec une qualité acceptable; la proposition est, pour l'essentiel, claire et comprise; la proposition présente quelques lacunes majeures et exprime des idées bien développées. </td> </tr> <tr> <td>5 4</td> <td> Insuffisante : <ul style="list-style-type: none"> la méthodologie et les sources de données de la proposition sont <u>insatisfaisantes</u> ou ne répondent qu'à un (1) seul ou à un nombre inférieur d'objectifs non bonifiés dans l'énoncé des travaux sous EDT 3.0; la proposition nécessite des ajustements majeurs pour atteindre de façon réaliste les objectifs du projet avec une qualité acceptable; la proposition n'est pas claire ou est ambiguë. </td> </tr> <tr> <td>0</td> <td>Les informations fournies ne répondent pas aux critères.</td> </tr> </table>	15 12	Modérée : <ul style="list-style-type: none"> la proposition fournit une <u>bonne</u> méthodologie pour répondre aux objectifs de l'énoncé des travaux sous EDT 3.0; la proposition permettra de réaliser de manière réaliste les objectifs du projet avec une qualité acceptable et des ajustements mineurs; la proposition est généralement claire et comprise; la proposition présente une seule ou peu de lacunes majeures et exprime des idées bien développées. 	10 8	Limitée : <ul style="list-style-type: none"> la proposition fournit une méthodologie <u>satisfaisante</u> pour répondre aux objectifs de l'énoncé des travaux sous EDT 3.0; la proposition nécessite des ajustements mineurs pour atteindre de manière réaliste les objectifs du projet avec une qualité acceptable; la proposition est, pour l'essentiel, claire et comprise; la proposition présente quelques lacunes majeures et exprime des idées bien développées. 	5 4	Insuffisante : <ul style="list-style-type: none"> la méthodologie et les sources de données de la proposition sont <u>insatisfaisantes</u> ou ne répondent qu'à un (1) seul ou à un nombre inférieur d'objectifs non bonifiés dans l'énoncé des travaux sous EDT 3.0; la proposition nécessite des ajustements majeurs pour atteindre de façon réaliste les objectifs du projet avec une qualité acceptable; la proposition n'est pas claire ou est ambiguë. 	0	Les informations fournies ne répondent pas aux critères.			
15 12	Modérée : <ul style="list-style-type: none"> la proposition fournit une <u>bonne</u> méthodologie pour répondre aux objectifs de l'énoncé des travaux sous EDT 3.0; la proposition permettra de réaliser de manière réaliste les objectifs du projet avec une qualité acceptable et des ajustements mineurs; la proposition est généralement claire et comprise; la proposition présente une seule ou peu de lacunes majeures et exprime des idées bien développées. 											
10 8	Limitée : <ul style="list-style-type: none"> la proposition fournit une méthodologie <u>satisfaisante</u> pour répondre aux objectifs de l'énoncé des travaux sous EDT 3.0; la proposition nécessite des ajustements mineurs pour atteindre de manière réaliste les objectifs du projet avec une qualité acceptable; la proposition est, pour l'essentiel, claire et comprise; la proposition présente quelques lacunes majeures et exprime des idées bien développées. 											
5 4	Insuffisante : <ul style="list-style-type: none"> la méthodologie et les sources de données de la proposition sont <u>insatisfaisantes</u> ou ne répondent qu'à un (1) seul ou à un nombre inférieur d'objectifs non bonifiés dans l'énoncé des travaux sous EDT 3.0; la proposition nécessite des ajustements majeurs pour atteindre de façon réaliste les objectifs du projet avec une qualité acceptable; la proposition n'est pas claire ou est ambiguë. 											
0	Les informations fournies ne répondent pas aux critères.											
EC 3	<p><u>EXPÉRIENCE DE L'ÉQUIPE DU PROJET</u></p> <p>La proposition indique le nombre cumulatif d'années d'expérience de l'équipe de projet du soumissionnaire dans l'analyse des prévisions des besoins en matière d'infrastructure de recharge des véhicules électriques au Canada. La proposition doit préciser comment l'expérience professionnelle antérieure des membres de l'équipe du projet est liée aux attentes en matière de contenu de cette étude, comme indiqué dans l'énoncé des travaux.</p> <table border="1"> <tr> <td>Points</td> <td>Condition</td> </tr> </table>	Points	Condition	15								
Points	Condition											



Article	Exigence	Maximum de points	Points attribués	Conformité illustrée										
	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="298 264 411 345">15</td> <td data-bbox="411 264 1782 345">Les membres de l'équipe du projet ont des années d'expérience cumulées totalisant <u>plus</u> de 120 mois liées à la prévision des besoins en infrastructure de recharge de véhicules électriques au Canada.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="298 345 411 427">12</td> <td data-bbox="411 345 1782 427">Les membres de l'équipe du projet ont une moyenne cumulative d'expérience totalisant entre 96 mois et 119 mois (inclusivement) liée à la prévision des besoins en infrastructure de recharge de véhicules électriques au Canada.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="298 427 411 508">9</td> <td data-bbox="411 427 1782 508">Les membres de l'équipe du projet ont une moyenne cumulative d'expérience totalisant entre 25 mois et 95 mois (inclusivement) liée à la prévision des besoins en infrastructure de recharge de véhicules électriques au Canada.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="298 508 411 589">6</td> <td data-bbox="411 508 1782 589">Les membres de l'équipe du projet ont une moyenne cumulative d'expérience totalisant 24 mois liée à la prévision des besoins en infrastructure de recharge des véhicules électriques au Canada.</td> </tr> </table>	15	Les membres de l'équipe du projet ont des années d'expérience cumulées totalisant <u>plus</u> de 120 mois liées à la prévision des besoins en infrastructure de recharge de véhicules électriques au Canada.	12	Les membres de l'équipe du projet ont une moyenne cumulative d'expérience totalisant entre 96 mois et 119 mois (inclusivement) liée à la prévision des besoins en infrastructure de recharge de véhicules électriques au Canada.	9	Les membres de l'équipe du projet ont une moyenne cumulative d'expérience totalisant entre 25 mois et 95 mois (inclusivement) liée à la prévision des besoins en infrastructure de recharge de véhicules électriques au Canada.	6	Les membres de l'équipe du projet ont une moyenne cumulative d'expérience totalisant 24 mois liée à la prévision des besoins en infrastructure de recharge des véhicules électriques au Canada.					
15	Les membres de l'équipe du projet ont des années d'expérience cumulées totalisant <u>plus</u> de 120 mois liées à la prévision des besoins en infrastructure de recharge de véhicules électriques au Canada.													
12	Les membres de l'équipe du projet ont une moyenne cumulative d'expérience totalisant entre 96 mois et 119 mois (inclusivement) liée à la prévision des besoins en infrastructure de recharge de véhicules électriques au Canada.													
9	Les membres de l'équipe du projet ont une moyenne cumulative d'expérience totalisant entre 25 mois et 95 mois (inclusivement) liée à la prévision des besoins en infrastructure de recharge de véhicules électriques au Canada.													
6	Les membres de l'équipe du projet ont une moyenne cumulative d'expérience totalisant 24 mois liée à la prévision des besoins en infrastructure de recharge des véhicules électriques au Canada.													
EC 4	<p><u>IDENTIFICATION DES RISQUES ET PROPOSITION DE MESURES D'ATTÉNUATION</u></p> <p>Décrire tous les risques liés au projet ou les circonstances qui pourraient nuire à l'atteinte des objectifs du projet ou retarder sa livraison. Nommer les stratégies d'atténuation des risques indiqués, le cas échéant. (Le fait de ne mentionner aucun résultat de risques potentiels entraîne l'attribution d'une note de 0, puisqu'aucun projet n'est sans risque.)</p> <p>Ce critère sera évalué en fonction de la précision de la description des risques du projet par le demandeur (les principaux risques sont-ils tous bien définis et expliqués) ainsi que de la pertinence et de l'adéquation des stratégies d'atténuation des risques.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="298 1027 411 1076">Points</th> <th data-bbox="411 1027 1486 1076">Condition</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="298 1076 411 1149">10</td> <td data-bbox="411 1076 1486 1149">EXCELLENTE Solide, crédible, propos soutenu ou démontré.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="298 1149 411 1222">8</td> <td data-bbox="411 1149 1486 1222">TRÈS BONNE Adéquat, crédible, propos quelque peu soutenu.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="298 1222 411 1304">6</td> <td data-bbox="411 1222 1486 1304">BONNE Quelques déficiences, pas de préoccupation majeure, propos crédible, quelque peu soutenu.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="298 1304 411 1369">4</td> <td data-bbox="411 1304 1486 1369">FAIBLE Défauts majeurs, quelques problèmes, propos quelque peu crédible, non soutenu.</td> </tr> </tbody> </table>	Points	Condition	10	EXCELLENTE Solide, crédible, propos soutenu ou démontré.	8	TRÈS BONNE Adéquat, crédible, propos quelque peu soutenu.	6	BONNE Quelques déficiences, pas de préoccupation majeure, propos crédible, quelque peu soutenu.	4	FAIBLE Défauts majeurs, quelques problèmes, propos quelque peu crédible, non soutenu.	10		
Points	Condition													
10	EXCELLENTE Solide, crédible, propos soutenu ou démontré.													
8	TRÈS BONNE Adéquat, crédible, propos quelque peu soutenu.													
6	BONNE Quelques déficiences, pas de préoccupation majeure, propos crédible, quelque peu soutenu.													
4	FAIBLE Défauts majeurs, quelques problèmes, propos quelque peu crédible, non soutenu.													



Article	Exigence	Maximum de points	Points attribués	Conformité illustrée		
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 5%; text-align: center;">0</td> <td>TRÈS FAIBLE Nombreuses lacunes, problèmes majeurs, propos non crédible, non soutenu.</td> </tr> </table>	0	TRÈS FAIBLE Nombreuses lacunes, problèmes majeurs, propos non crédible, non soutenu.			
0	TRÈS FAIBLE Nombreuses lacunes, problèmes majeurs, propos non crédible, non soutenu.					
EC 5	<p><u>Diversité</u> Les soumissionnaires devraient démontrer qu'ils ont mis en œuvre les activités suivantes afin de lutter contre le racisme et de favoriser la diversité au sein de leur entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Le soumissionnaire a publié en interne des politiques ou des engagements en matière d'inclusion et de lutte contre le racisme; b. Le soumissionnaire a des engagements organisationnels accessibles au public en faveur d'une main-d'œuvre diversifiée; c. Les employés du soumissionnaire sont tenus de suivre une formation obligatoire sur la lutte contre le racisme; d. Les employés du soumissionnaire sont tenus de suivre une formation sur les préjugés inconscients; e. Le soumissionnaire a développé une ou plusieurs stratégies internes de dotation ou de recrutement pour augmenter la représentation des groupes sous-représentés dans sa main-d'œuvre. <p>Le soumissionnaire devrait fournir des détails sur les activités suivantes :</p> <p>Pour les activités décrites en a. et b. (politique et engagements), le soumissionnaire devrait fournir des copies des documents relatifs aux politiques ou aux engagements, avec leur date d'entrée en vigueur.</p> <p>Pour les activités décrites en c. et d. (formations), le soumissionnaire devrait fournir le nom de la formation et le fournisseur de services; si la formation est élaborée en interne, une copie du plan du cours.</p> <p>Pour les activités décrites en e. (dotation en personnel), le soumissionnaire devrait fournir des copies des offres d'emploi ou d'autres documents de dotation ou de recrutement démontrant la conformité aux critères cotés.</p> <p>Maximum de 2 points pour chaque activité abordée. 0 point pour chaque activité non traitée.</p>	10				
EC 6	<p><u>ÉTENDUE DE LA CLIENTÈLE</u></p> <p>Le soumissionnaire a fourni des services professionnels aux parties prenantes suivantes au cours des 60 derniers mois :</p>					



Article	Exigence	Maximum de points	Points attribués	Conformité illustrée										
	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernements (municipal, provincial ou fédéral); • Fabricants d’automobiles ou de pièces automobiles; • Services publics d’électricité; • Gestionnaires ou promoteurs immobiliers, résidentiels ou commerciaux; • Fabricants d’équipement d’origine; • Sociétés d’ingénierie et de conseils; • Universitaires, organisations à but non lucratif ou groupes autochtones. <p>Pour démontrer ses services professionnels, le chef de projet peut soumettre un curriculum vitae, des références professionnelles et des citations d’études, d’articles et de présentations publiques.</p> <table border="1" data-bbox="330 704 1731 1024"> <tr> <td>5</td> <td>Le soumissionnaire a fourni des services professionnels à six (6) intervenants ou plus</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Le soumissionnaire a fourni des services professionnels à cinq (5) intervenants</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Le soumissionnaire a fourni des services professionnels à quatre (4) intervenants</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Le soumissionnaire a fourni des services professionnels à trois (3) intervenants</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Le soumissionnaire a fourni des services professionnels à deux (2) intervenants</td> </tr> </table>	5	Le soumissionnaire a fourni des services professionnels à six (6) intervenants ou plus	4	Le soumissionnaire a fourni des services professionnels à cinq (5) intervenants	3	Le soumissionnaire a fourni des services professionnels à quatre (4) intervenants	2	Le soumissionnaire a fourni des services professionnels à trois (3) intervenants	1	Le soumissionnaire a fourni des services professionnels à deux (2) intervenants	5		
5	Le soumissionnaire a fourni des services professionnels à six (6) intervenants ou plus													
4	Le soumissionnaire a fourni des services professionnels à cinq (5) intervenants													
3	Le soumissionnaire a fourni des services professionnels à quatre (4) intervenants													
2	Le soumissionnaire a fourni des services professionnels à trois (3) intervenants													
1	Le soumissionnaire a fourni des services professionnels à deux (2) intervenants													
EC 7	<p><u>QUALITÉ DE LA PROPOSITION</u></p> <p>La proposition est rédigée et organisée de manière claire et concise et est facilement compréhensible.</p> <p>Points Condition</p> <table border="1" data-bbox="330 1247 1766 1390"> <tr> <td>5</td> <td>Excellente : exempte de toute erreur, démontre une excellente structure de phrase et une narration claire et concise.</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Bonne : exempte de toute erreur, mais la structure de la phrase pourrait être améliorée.</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Correcte : exempte de la plupart des erreurs.</td> </tr> <tr> <td>0</td> <td>Médiocre : les erreurs nuisent à la qualité du travail.</td> </tr> </table>	5	Excellente : exempte de toute erreur, démontre une excellente structure de phrase et une narration claire et concise.	4	Bonne : exempte de toute erreur, mais la structure de la phrase pourrait être améliorée.	2	Correcte : exempte de la plupart des erreurs.	0	Médiocre : les erreurs nuisent à la qualité du travail.	5				
5	Excellente : exempte de toute erreur, démontre une excellente structure de phrase et une narration claire et concise.													
4	Bonne : exempte de toute erreur, mais la structure de la phrase pourrait être améliorée.													
2	Correcte : exempte de la plupart des erreurs.													
0	Médiocre : les erreurs nuisent à la qualité du travail.													



Article	Exigence	Maximum de points	Points attribués	Conformité illustrée
	[Minimum] Nombre total de points requis pour que la proposition soit jugée conforme :	55/95		



PIÈCE JOINTE 2 - FORMULAIRE DE PROPOSITION FINANCIÈRE

1. Prix Ferme - Paiements d'étape

Le prix ferme tout inclus proposé par le soumissionnaire pour l'exécution des travaux est en devises canadiennes et les taxes applicables sont en sus. Tous les frais de déplacement et de subsistance et autres frais divers doivent être inclus dans le prix ferme.

Le soumissionnaire remplira le calendrier d'étapes ci-après en indiquant les montants fermes proposés pour chaque étape, selon les pourcentages indiqués :

Étape n°	Tâches et activités	Livrables	Échéancier	Prix ferme (taxes applicables exclues)
1	<p>1. Coup d'envoi du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> Réunion de lancement pour établir la priorité des objectifs et les priorités de RNCan Examiner la méthodologie et les questions de recherche Examiner les échéances et les jalons 	Procès-verbal de la réunion, (MS Word ou PDF)	Une semaine après la signature du contrat par la Couronne	
2	<p>Recherche et établissement des faits/collecte de données</p> <p>Le plan de données comprend les sources prévues, les risques, l'atténuation des risques et les plans d'urgence avec des impacts de changement de méthodologie si certaines données ne sont finalement pas disponibles</p>	Livre blanc sur la méthodologie de recherche et les sources de données. (MS Word ou PDF)	À terminer d'ici le 27 mars 2023	_____ \$ 10%
3	<p>Entrevues avec les parties prenantes</p> <p>Cela devrait inclure des entretiens avec les gouvernements, les fabricants de chargeurs, les exploitants de réseau, les groupes de propriétaires de VE, les services publics, les organismes de recherche et divers représentants des provinces, des territoires et des municipalités qui donneront un aperçu de leurs besoins en</p>	Liste des questions d'entretien et des personnes interrogées (MS Word ou PDF)	À terminer d'ici le 27 mars 2023	_____ \$ 10%



Étape n°	Tâches et activités	Livrables	Échéancier	Prix ferme (taxes applicables exclues)
	infrastructure.			
4	<p>4. Modélisation des besoins en EAVE et en infrastructure de réseau – Tâches 1 à 8</p> <p>Il s’agit notamment des prévisions relatives aux EAVE par an jusqu’en 2040, du nombre de chargeurs, des types (niveau 2 et BRCC), de l’emplacement (public/professionnel, IRLM), du nombre par province et territoire et du ratio VE/chargeur. Le travail doit également comprendre l’évaluation et les prévisions relatives à l’infrastructure du réseau (transmission, distribution et mise à niveau). Remarque : Au-delà de 2030, les recommandations doivent être faites avec une grande attention, car la technologie des batteries et des infrastructures évolue rapidement et aura certainement une incidence sur les éléments de prévision ci-dessus.</p> <p>Les prévisions doivent inclure au moins deux scénarios dont un qui suivra l’évolution de l’adoption des VEZ selon les objectifs fédéraux de vente de ces véhicules, tels qu’exprimés dans le Plan de réduction des émissions du Canada pour 2030 produit par le gouvernement fédéral en 2022.</p>	Tableaux de sortie dans MS Excel avec tous les graphiques développés. Sortie à intégrer également dans le rapport.	À terminer d’ici le 30 septembre 2023	<p style="text-align: right;">\$</p> <p style="text-align: center;">20%</p>
5	<p>Exigences en matière de rapport 1</p> <p>Un rapport résumera les conclusions et comprendra un aperçu des besoins en infrastructure et des méthodologies utilisées</p>	Projet de rapport pour examen et commentaires du chargé de projet (MS Word ou PDF)	À terminer pour le 1 ^{er} novembre 2023	<p style="text-align: right;">\$</p> <p style="text-align: center;">20%</p>



Étape n°	Tâches et activités	Livrables	Échéancier	Prix ferme (taxes applicables exclues)
6	Exigences en matière de rapport 2 Rapport final qui tient compte des changements et des modifications demandés par le chargé de projet	Rapport final (MS Word ou PDF)	Échéance : 15 décembre 2023	_____ \$ 40%
Prix ferme total pour l'évaluation de la proposition financière :				_____ \$